DLP 24-7-78010884

n° 121 - 12 Juillet 1978

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

ABONNEMENT ANNUEL: 60 F

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 62.20.30 (Postes 426 et 427) *Répondeur (78) 60 . 17 . 74 .*

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

VIGNE

MALADIES.- Les 3 derniers traitements de base contre le *Botrytis* se situent :

- peu avant la fermeture de la grappe ;
- à la véraison;
- 25 jours environ avant le début des vendanges.

Toutefois les conditions météorologiques (période pluvieuse prolongée) peuvent imposer d'intercaler des traitements supplémentaires, notamment entre le dernier récemment appliqué (fin de floraison) et la fermeture de la grappe.

Dans les secteurs où le *Mildiou* est présent ainsi que dans ceux contaminés par le *Black-rot,* on choisira, du moins jusqu'au 10 Août, le seul produit efficace conjointement contre le Botrytis et ces deux maladies, à savoir la Dichlofluanide (Euparène), également efficace contre l'*Oïdium*.

Un nouveau fongicide, *ACYLON bleu,* vient de recevoir l'autorisation provisoire de vente pour le Mildiou de la vigne.

Le délai d'emploi du *MIKAL* sur le Mildiou de la vigne a été fixé à 60 jours avant récolte.

TORDEUSES de la GRAPPE.- Le second vol se confirme dans toutes les parties basses du sud de la région ainsi que dans les situations favorables du Beaujolais, du Couloir Rhodanien d'Anse à Tain-Tournon, de la zone Savoie-Bugey et de la vallée de l'Isère en aval de Montmélian.

Mais en raison de la période froide du 4 au 8 Juillet le premier traitement préventif, s'il doit être appliqué *dès réception* dans les vignobles situés au-dessous de 250 m d'altitude (+ ou - 50 m suivant exposition) au *sud* de Tain-Tournon, n'est pas nécessaire avant le 20 Juillet dans les autres régions énumérées ci-dessus.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE.- Cette maladie parait reprendre une certaine activité, notamment dans la moitié Est de la région, de plus fortement arrosée le 4 Juillet. La plus stricte vigilance s'impose et dès l'apparition de nouvelles taches, il peut être nécessaire d'effectuer un *traitement spécifique* indépendant des applications insecticides.

TORDEUSE ORIENTALE du PECHER.- Dans toute l'aire de culture du pêcher la protection contre la 2ème génération sur fruits devra être mise en place ou reprise à partir du *18 Juillet*. Après la récolte des pêches, il sera prudent d'étendre cette protection aux vergers de *poiriers* (du moins s'ils portent encore des fruits) situés à proximité de pêchers, à la faveur des traitements contre le Carpocapse, moyennant l'utilisation de produits efficaces simultanément contre ces deux ravageurs.

De toutes façons, les *délais-limite* d'emploi des pesticides devront être strictement respectés.

CARPOCAPSE sur poires, pommes et noix.- L'activité des papillons se s'est pas encore manifestée dans les régions d'*altitude* non encore concernées par les précédents bulletins de sorte qu'*aucun traitement* n'y est nécessaire au moins jusqu'au 22 Juillet.

P.316

Dans les autres régions, la protection sera maintenue. Cependant, il parait possible, du fait du niveau de population particulièrement faible de la *moitié ouest* de la circonscription, de *différer* encore le renouvellement des traitements précédents dans les parcelles de cette zone *très chargées* en pommes ou noix.

CULTURES DIVERSES

MILDIOU de la POMME de TERRE.- Dans les régions tardives, la protection sera maintenue, ou entreprise dès que les fanes atteindront 20 cm.

PYRALE du MAIS.- Malgré la faiblesse des captures de papillons, les contaminations paraissent souvent abondantes et un traitement s'impose dès apparition de larves, en nombre appréciable, et à partir du stade "fin de cornet".

Le traitement à l'aide de granulés insecticides (Bactospeine et Dipel, Ditox et Volaton, Dursban, Ekatox et Sopral, Gardona, Pirizol, Sumifène) sera à effectuer dès réception au sud de Lyon et dans la plaine de l'Ain, à partir du 15 ou du 20 Juillet pour les autres régions.

TORDEUSE des POUSSES du PIN.- Sur les arbres jeunes, la protection des pousses devra être assurée pendant environ 6 semaines, à partir du 17 Juillet dans les situations chaudes, du 25 Juillet dans la zone moyenne et pas avant le 5 Août dans les zones d'altitude.

Toutefois cette protection ne s'impose que dans les plantations où des dégâts visibles ont été observés depuis le début du mois de Juin, la population du ravageur paraissant nettement plus faible que les années précédentes.

On utilisera un produit à base de :

- mévinphos (5 spécialités) à 50 gr/hl de mat. act.
- méthomyl (Lannate) à 62,5 gr/hl de m. a.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la circonscription phytosanitaire
"Rhône-Alpes",

R. GIREAU.

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - le Directeur-Gérant : P. JOURNET.
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD.